

SOGECLAIR

Société Anonyme au capital de 2.900.000 euros

Siège social : 7, avenue Albert Durand

31700 Blagnac

335 218 269 R.C.S. Toulouse

RESULTATS DU VOTE DES RESOLUTIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 MAI 2011**

Nombre d'actions formant le capital : 725 000

Nombre d'actions prises en compte : 679 648 (1)

Nombre d'actions présentes et représentées : 496 291

Nombre total de voix : 987 212

(1) hors actions auto-détenues

Première résolution (ordinaire) - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Seconde résolution (ordinaire) - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Compte tenu des projets de réformes et de l'incertitude de la législation actuelle, M. Philippe ROBARDEY propose un amendement au troisième projet de résolution qui aurait pour objet de diminuer le dividende proposé à la distribution, pour le fixer au même montant que les trois années précédentes. M. Philippe ROBARDEY propose donc que le dividende à distribuer, au titre de l'exercice écoulé, soit ramené de 507 500 euros à 398 750 euros et de reporter à 2012, dans un contexte stabilisé, la décision relative à l'écart de montant initialement prévu pour cette année.

Cet amendement reçoit l'agrément de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à l'exception d'un membre absent. En accord avec le bureau qui l'accepte, le Président met aux voix la résolution complémentaire suivante :

Résolution complémentaire

L'Assemblée Générale décide d'amender le troisième projet de résolution, en fixant à 398 750 euros, au lieu de 507 500 euros, le montant du dividende à distribuer au titre de l'exercice écoulé, soit un dividende par action de 0,55 euro, au lieu de 0,70 euro.

Cette résolution est adoptée par : 984 212 voix POUR (3 000 voix CONTRE/ABSTENTION).

Le texte amendé de la troisième résolution est alors mis aux voix :

Troisième résolution (ordinaire) - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Origine

Report à nouveau	4 584 710,02 €
Bénéfice de l'exercice	1 291 398,80 €

Affectation

- | | |
|--|----------------|
| - Au Report à nouveau | 5 477 358,82 € |
| (ainsi porté de 4 584 710,02 € à 5 477 358,82 €) | |
| - Aux actionnaires, à titre de dividendes, | 398 750,00 € |
| soit un dividende de 0,55 € par action | |

Cette résolution est adoptée par 984 212 voix POUR (3 000 voix CONTRE/ABSTENTION).

Quatrième résolution (ordinaire) - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Cinquième résolution (ordinaire) - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Cette résolution est adoptée par 984 212 voix POUR (3 000 voix CONTRE/ABSTENTION).

Sixième résolution (extraordinaire) - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Septième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Huitième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Neuvième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel et délai de priorité obligatoire de souscription par offre au public

Cette résolution est adoptée par : 984 212 voix POUR (3 000 voix CONTRE/ABSTENTION).

Dixième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Cette résolution est adoptée par : 984 212 voix POUR (3 000 voix CONTRE/ABSTENTION).

Onzième résolution (extraordinaire) - Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

Cette résolution est adoptée par : 984 212 voix POUR (3 000 voix CONTRE/ABSTENTION).

Douzième résolution (extraordinaire) – Autorisation d’augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Cette résolution est adoptée par : 984 212 voix POUR (3 000 voix CONTRE/ABSTENTION).

Treizième résolution (extraordinaire) - Délégation à donner au Conseil d’Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Quatorzième résolution (extraordinaire) - Délégation de compétence à donner au Conseil d’Administration pour augmenter le capital par émission d’actions réservées aux adhérents d’un plan d’épargne d’entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Quinzième résolution (ordinaire) - Situation des mandats des administrateurs

Cette résolution est adoptée par : 987 212 voix POUR (0 voix CONTRE/ABSTENTION).

Seizième résolution (ordinaire) - Formalités

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.